

Taser X26

L'Arme absolue

Après l'âge de pierre, l'âge de fer, voici venu l'âge du Taser.

Né d'un souci naturel de protection, le Taser s'est très vite transformé en un outil de neutralisation permettant d'éviter toute confrontation avec un agresseur violent.

Conçu par le directeur scientifique de la Nasa, il a été développé à la fin des années 90 par les frères Patrick et Thomas Smith qui avaient le souci de protéger leur mère à la suite d'une attaque par arme à feu. C'est en 2003 que naît le Taser X26 qui équipe à ce jour plus de 7 500 commissariats de police à travers 48 pays, une implantation jamais vue dans un délai aussi court.

En France après 18 mois de tests, principalement dans les BAC du 78, 93, Nice et Lyon et tous les GIPN, le Taser a été utilisé plus de 150 fois permettant de sauver 32 vies de forcés ou d'individus suicidaires. Les premiers retours montrent un engouement certain pour cette arme intermédiaire. Et les premières tendances en France confirment celles constatées au niveau mondial : réduction des blessures des deux côtés, vies épargnées, rapidité des interventions, économies budgétaires énormes et surtout impact psychologique important rassurant le fonctionnaire qui n'a plus d'appréhension à utiliser un moyen de force non létale.

Le principe du Taser, est d'envoyer sur le corps à l'aide de deux sondes s'accrochant aux vêtements, ou à la peau soit avec des cartouches tirant à 7,60 mètres soit en mode choqueur direct, une onde qui va couper l'énergie envoyée par le cerveau aux muscles, provoquant une réaction de ceux-ci par une contraction allant au delà de celles autorisées par le cerveau. Les autres

organes ne sont pas concernés. Les poumons, le cœur, le système digestif, le système urinaire et la sécrétion d'hormones continuent de fonctionner indépendamment.

En comparaison, c'est comme si on éteignait la lumière d'une pièce sans pour cela arrêter le réfrigérateur, le réveil, ou la TV. Il n'y a aucune liaison entre eux à part le fait qu'ils consomment de l'énergie. On est en présence d'un signal électronique qui provoque cet effet et non pas un simple choc électrique provoqué par une batterie de 6 volts amplifié par une bobine. Tous ceux qui connaissent le choqueur électrique le comprendront facilement. Le Taser X26 utilise des puissances faibles : 50 000 volts pour véhiculer son signal, l'électricité statique d'une poignée de porte est deux fois supérieure, sans effrayer qui que ce soit. Le point le plus important est l'ampérage : le Taser utilise 2 milliampères soit 8 000 fois moins qu'une ampoule d'appartement et 500 fois moins qu'une guirlande de sapin de Noël, qui n'a jamais fait peur, un simple stimulateur électro-musculaire peut aller jusqu'à 120 milliampères soit 60 fois plus que le Taser !! Le choc sur le corps est de 0,36 joules, quand on sait que les choqueurs des Sapeurs Pompiers vont jusqu'à 400 joules soit 1 200 fois plus qu'un Taser, on réalise que les normes de sécurité annoncées par la revue de cardiologie *Pace* : « le niveau de sécurité du Taser va de 15 à 42 fois les normes requise selon le poids de la

cible ». On peut être rassuré. Mais pour nous le point le plus important est que sur plus de 300 000 volontaires à ce jour qui ont « tâté » du Taser aucun n'est mort, ni n'a été blessé sérieusement (à part deux points de sutures lors d'une chute). L'expérience n'est-ce pas la meilleure des assurances ?

Tous les rapports médicaux le précisent et particulièrement le dernier congrès de la médecine d'urgence tenu à Nice le 4 septembre : « d'après toutes les données rassemblées sur une période de 1 an sur morts en garde-à-vue à la suite d'interpellation avec le Taser, la cause contributive des décès n'est pas due au Taser mais provient plutôt de l'abus de drogues illicites ou des cas de Delirium Tremens ».

Le Taser va changer le métier du policier. Le positionnement bas dans l'échelle du continuum de force à développer va permettre de gérer les situations d'une façon plus froide. La riposte à une agression sera toujours indépendante et le fameux syndrome de Seyles (perte du contrôle de la riposte à un certain niveau d'agression) ne sera plus applicable. La puce, et dans certains cas l'audio et la vidéo, vont permettre une gestion de ces nouvelles armes mais surtout de leur utilisation. Certains y verront encore des mouchards, mais comme l'a précisé le ministre Sarkozy, les caméras sont faites pour protéger les fonctionnaires et savoir exactement ce qui s'est passé en cas de litige. Les officiers auront à gérer les données enregistrées par le Taser ce qui leur permettra de connaître avec précision l'activité de chaque utilisateur et demander les explications nécessaires quand il le faudra.

Jacqueline SITBON, journaliste

